



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 05

ANTENNE DE DIEPPE

Réunion restreinte du : 24 octobre 2017

A : 18 h30

Lieu : Antenne de Dieppe

Présidence : Michel LECONTE

Membres présents : V. BLAIZEL – J. CHANCEREL – D. DRON – M. GUEROULT – F. LANSOY
J. L. LEBLOND – G. LEFEBVRE – R. PRESSOIR – J. P. REGNIER – J. F. VIOLETTE - L.BENARD

Absents excusés : R. ARCILLON – J. F. DEPARIS

Absents non-excusés : D. DUFOUR – L. QUESNEL

Plateaux U 11 : Pas de problèmes majeurs. **RAPPEL** : arbitrage obligatoire par un adulte au centre de terrain.

A voir avec J.F.DEPARIS : 2eme phase U13 : voir si possibilité de faire évoluer 2 équipes d'un même club ensemble à domicile ou à l'extérieur pour laisser 2 terrains libres pour plateau U11 ?

Plateaux U 9 : Néant

Plateaux U 7 : Voir pour 2ème phase : Plateaux avec 4 ou 6 équipes maxi car problème de terrain Secteurs 2-5 et 7.

Réunions à venir pour préparation des Plateaux :

U 7 : Secteur 4 : QUIBERVILLE 21 Novembre 2017 : Resp. D. DRON - J.F. VIOLETTE
Secteur 5 : NEUFCHATEL 22 Janvier 2018 : Resp. J.L. LEBLOND - J.P. VILPOIX
Secteur 7 : BARENTIN 12 Janvier 2018 : Resp. L. BENARD - J. CHANCEREL

U 9 : Secteur 4 : DIEPPE (stade J. Dasnias) le 15 Janvier 2018 : Resp. V. BLAIZEL - M. GUEROULT
Secteur 5 : NEUFCHATEL 15 Janvier 2018 : Resp. J. L. LEBLOND - J. P. VILPOIX
Secteur 7 : BARENTIN 12 Janvier 2018 : Resp. L. BENARD - J. CHANCEREL

U11 : les plateaux sont gérés par J.F. DEPARIS

Le président suggère aux responsables des plateaux de faire une visite inopinée dans les centres et faire remonter au secrétaire les diverses constatations.



Vérification des feuilles de liaison et de matchs : J.F. DEPARIS, J.F. VIOLETTE, M. LECONTE

§§§§

LES DETECTIONS

Détection U 15 LIGUE : 1^{er} Tour

Mercredi 08 Nov. 2017 : 13 h 30 à DIEPPE (stade J. Dasnias)

Educateurs : L BENARD – J CHANCEREL – M GUEROULT – JP REGNIER

Détection U 15 DISTRICT : 1^{er} Tour : 2 Centres

Mercredi 15 Nov. 2017 à 14h00

Centre de BIVILLE LA BAIGNARDE :

Joueurs de : BARENTIN – DEVILLE MAROMME LE HOULME – MALAUNAY – PAVILLY – ST LAURENT en Caux – ST VALERY en Caux

Educateurs : J CHANCEREL - G LEFEBVRE - R PRESSOIR

Centre de MARTIN- EGLISE :

Joueurs de : CRIEL – EU - LE TREPORT – LONDINIÈRES - MESNIÈRES en BRAY – NEUFCHATEL en BRAY PLATEAU/ASS – ST COLOMBE - ST NICOLAS d'ALIERMONT

Educateurs : L BENARD - M GUEROULT - JL LEBLOND

Détection U 15 LIGUE et DISTRICT : 2^{ème} Tour

Mercredi 22 Nov. 2017 : 14h00 à **AUFFAY ou BIVILLE LA BAIGNARDE** :

Educateurs : V BLAIZEL- J CHANCEREL- M GUEROULT - JL LEBLOND - R PRESSOIR

FINALE du DFSM : Mercredi 29 Novembre 2017 à Mont-Saint-Aignan

Détection U 13 : 1^{er} Tour Lieux à déterminer

Mercredi 13 Décembre 2017

Educateurs : L BENARD- V BLAIZEL - J CHANCEREL - M GUEROULT - JL LEBLOND - M LECONTE - G LEFEBVRE - R PRESSOIR

Détection U 13 : 2^{ème} Tour

Mercredi 20 Décembre 2017 à DIEPPE (stade J. Dasnias) à confirmer

Educateurs : L BENARD - V BLAIZEL - J CHANCEREL - M GUEROULT - JL LEBLOND - M LECONTE - G LEFEBVRE - R PRESSOIR - JP REGNIER

FINALE du DFSM : Samedi 13 janvier 2018 à Mont-Saint-Aignan

Challenge U 11 (J.VINCENT)

1^{er} Tour : 18 Nov. 2017

Finale d'antenne : 21 Avril 2018

2^e Tour : 03 Fév. 2018

Finale du DFSM : 02 Juin 2018 (16 clubs qualifiés)

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Festival U 13 PITCH : (voir site)

1^{er} Tour : 04 Nov. 2017 (1 seul atelier retenu : les tirs au but)

RAPPEL : Responsable - Communication Presse : **Jean François DEPARIS**

Tous les comptes rendus ou photos émanant de manifestations de la CDJT doivent être envoyés par mail à : deparisjf@orange.fr

HOMOLOGATION DES PLATEAUX - ANTENNE DE DIEPPE

Réunion restreinte du : 30 octobre 2017

A : 9 h 00

Lieu : Antenne du Havre

Présidence : Michel Leconte

Membres présents : Jean-François Deparis, Jean-François Violette.

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.*

JOURNEE DU 30 septembre 2017

Plateaux U11.

- **Secteur 4 - groupe B après-midi**
Inflige une amende de 70€ au NEUVILLE AC pour non envoi de la feuille de match après réclamation.

Plateaux U9.

- **Secteur 4 - matin**
Inflige une amende de 70€ au NEUVILLE AC pour non envoi de la feuille de match après réclamation.
- **Secteur 7 - matin**
Inflige une amende de 70€ au GS CANTELEU pour non envoi de la feuille de match après réclamation.
- **Secteur 7 - matin**
Inflige une amende de 70€ au FUSC BOIS-GUILLAUME pour non envoi de la feuille de match après réclamation.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



JOURNEE DU 7 octobre 2017

Plateaux U11.

- **Secteur 7 - groupe A matin**
Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.
- **Secteur 7 - groupe B matin**
Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.
- **Secteur 4 - groupe A après-midi**
Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.
- **Secteur 4 - groupe B après-midi**
Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :
* Entente Vienne & Saône
Feuilles réclamées au club organisateur
La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 27 novembre 2017 sous peine de sanction
Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.
- **Secteur 5 après-midi**
Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.
- **Secteur 7 après-midi**
Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateaux U9.

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

- * Arques-la-Bataille
- * Houpeville

Feuilles réclamées aux clubs organisateurs.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 27 novembre 2017 sous peine de sanction

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateaux U7.

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

- * Bois-Guillaume

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 27 novembre 2017 sous peine de sanction

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



JOURNEE DU 14 octobre 2017

Plateaux U11.

- Secteur 7 - groupe A matin

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

*Barentin

Feuilles réclamées au club organisateur

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 27 novembre 2017 sous peine de sanction

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Secteur 7 - groupe B matin

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

*Mont-Saint-Aignan

Feuilles réclamées au club organisateur

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 27 novembre 2017 sous peine de sanction

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Secteur 4 - groupe A après-midi

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

*Neuville AC

Feuilles réclamées au club organisateur

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 27 novembre 2017 sous peine de sanction

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Secteur 4 - groupe B après-midi

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* Entente Vienne & Saône

Feuilles réclamées au club organisateur

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 27 novembre 2017 sous peine de sanction

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Secteur 5 après-midi

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Secteur 7 après-midi

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateaux U9.

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

* Fontaine-le-Dun

* Réalcamp



* Montigny

Feuilles réclamées au club organisateur

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 27 novembre 2017 sous peine de sanction

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateaux U7.

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

ANTENNE DE ROUEN

Réunion restreinte du mardi 17 octobre 2017

Animateur : Pierre GRANDIN (C.D.F.A),

Membres présents : Mme Marie BEUDIN, Melle Aurélie BAUDU, Mrs Guy DUMONTIER, Michel MONNIER, Vincent ALVAREZ, Pierre HENOC, Marc DEVEAUX, Michel LEFRANCOIS, Jacques DOMONT, Laurent CAZIER, Elvis ESSIETH SERGE, Olivier ELVIRA, Serge FOURNIER, Arnaud NUNES

Membres excusés : Mr Michel LECONTE

Membres absents :

Assistent à la réunion :

Les décisions ci-après de la Commission Départementale Jeunes et Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le PV de la réunion du 11 septembre 2017 est adopté à l'unanimité

CIVILITES

CONDOLEANCES :

- A la famille de Mr Jean Claude LEMAIRE, ancien joueur de l'U.S QUEVILLY

FELICITATIONS

- A l'équipe de France pour sa qualification à la coupe du monde

COMPTE RENDU DES REUNIONS U7-U9

- Secteur 6 le mardi **12 septembre 2017** à Saint Saëns : 3 clubs présents sur 14 convoqués
- Secteur 8 le mercredi **13 septembre 2017** : 15 clubs présents sur 34 convoqués
- Réunion d'information sur les différentes actions techniques au sein du DFSM le jeudi **14 septembre 2017** : 20 personnes présentes sur 48 clubs convoqués

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



COMPTE RENDU DES RENTREES DE FOOT

- **Journée d'accueil U11** le samedi **16 septembre 2017** : 849 enfants ont participé à cette journée dont 27 féminines
- **Journée d'accueil U7** le samedi **23 septembre 2017** : 481 enfants ont participé à cette journée dont 25 féminines
- **Journée d'accueil U9** le samedi **23 septembre 2017** : 230 enfants ont participé à cette journée dont 5 féminines
- **Journée d'accueil féminin** le samedi **30 septembre 2017** : 51 féminines étaient présentes représentant 8 clubs

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Elle aura lieu le **9 juin 2017**

3 sites ont été retenus : GOURNAY EN BRAY, HIPPODROME DE BIHOREL, HIPPODROME DE MAUQUENCHY.
Pierre GRANDIN est chargé de faire un audit sur ces 3 sites

DETECTION/SELECTION

- Le **3 novembre 2017** aura lieu un centre de perfectionnement U12F – U13F : 38 joueuses sont convoquées à Montville
- Le **8 novembre 2017** aura lieu le challenge U15 ligue à Cléon
- Le **15 novembre 2017** aura lieu le 1^{er} tour des détections U15 district à l'ASRUC de Mont Saint Aignan
- Le **22 novembre 2017** aura lieu le 2^{ème} tour des détections U15 à l'ASRUC de Mont Saint Aignan

COMPETITIONS

Challenge Jean VINCENT U11:

- 1^{er} tour le samedi **18 novembre 2017**
- 2^{ème} tour le samedi **3 février 2018**
- Finale de l'antenne de Rouen le samedi **21 avril 2018**
- Finale le **2 juin 2018**

Festival U13 pitch

- 1^{er} tour le **4 novembre 2018**

FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Pierre GRANDIN nous montre une information sur le projet national pour les écoles primaires et les collèges



LABEL JEUNES

Les intervenants du label jeunes nous font un compte-rendu de la réunion ETR du **26 septembre 2017**

QUESTIONS DIVERSES

- Aucune question

COURRIERS

- Aucun courrier n'amène de réflexion

Prochaine réunion du secteur de Rouen le 27 novembre 2017 à 18h30 à BOIS GUILLAUME

§§§§

HOMOLOGATION DES PLATEAUX - ANTENNE DE ROUEN

Réunion restreinte du mardi 31 octobre 2017

Membres présents : Mrs Michel MONNIER, Vincent ALVAREZ, Michel LEFRANCOIS, Arnaud NUNES

Membres excusés : Mr Jacques DOMONT,

Membres absents :

Assistent à la réunion :

§§§

RECTIFICATION

La commission informe les clubs qui se sont vu infligé une amende pour feuille hors délai, sur le PV N°04, mis en ligne le 25 octobre 2017 sur le site du DFSM ; **celle-ci est annulée**

§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale Jeunes et Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§

CONTROLE DES FEUILLES U11

JOURNEE DU 7 OCTOBRE 2017

- Secteur 6 – groupe A

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Plateau de VIEUX MANOIR FC :

L'équipe de l'ASL FERRIERES EN BRAY était absente, la commission dit l'ASL FERRIERES EN BRAY forfait sur le terrain.

- **Inflige une amende de 75€ à l'ASL FERRIERES EN BRAY**
- **Inflige une amende de 30€ au VIEUX MANOIR FC pour envoi de dossier hors délai**

Plateau du FC VARENNES :

L'équipe de l'ISNEAUVILLE FC a prévenu, sous la forme réglementaire qu'elle serait absente, la commission dit l'ISNEAUVILLE FC forfait déclaré.

Inflige une amende de 50€ à l'ISNEAUVILLE FC

- **Secteur 8 – groupe C**

Plateau de l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE :

L'équipe du SAINT AUBIN FC était absente, la commission dit le SAINT AUBIN FC forfait sur le terrain.

Inflige une amende de 75€ au SAINT AUBIN FC

Plateau de GRAND QUEVILLY FC :

L'équipe du S SOTTEVILLE CC était absente, la commission dit le S SOTTEVILLE CC forfait sur le terrain.

Inflige une amende de 75€ au S SOTTEVILLE CC

- **Secteur 8 – groupe D**

Plateau du FC BOOS :

L'équipe de l'AS MADRILLET CHT BLANC FEMININE était absente, la commission dit l'AS MADRILLET CHT BLANC FEMININE forfait sur le terrain.

Inflige une amende de 75€ à l'AS MADRILLET CHT BLANC

Plateau de l'AL DEVILLE MAROMME FEMININE :

L'équipe du GRAND QUEVILLY FC était absente, la commission dit le GRAND QUEVILLY FC forfait sur le terrain.

Inflige une amende de 75€ au GRAND QUEVILLY FC

L'équipe du FC ROUEN FEMININE était absente, la commission dit le FC ROUEN FEMININE forfait sur le terrain

Inflige une amende de 75€ au FC ROUEN

Inflige une amende de 30€ à l'AL DEVILLE MAROMME FEMININE pour envoi de dossier hors délai

Plateau de l'O PAVILLY FEMININE :

La commission constate l'absence du score de la rencontre FC ROUEN /FC SAINT ETIENNE sur la feuille de liaison.

Inflige une amende de 7€ à l'O PAVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match

Plateau de S SOTTEVILLE CC :

- **La commission inflige une amende de 30€ à S SOTTEVILLE CC pour envoi de dossier hors délai**

- **Secteur 8 – groupe E**

Plateau du CMS OISSEL :

La commission constate le non envoi de la feuille de liaison dans les délais règlementaires

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le 28 novembre 2017, sous peine de sanction



JOURNEE DU 14 OCTOBRE 2017

- **Secteur 6 – groupe A**
Plateau du F.C. VARENNE SAINT SAENS :
La commission constate le non envoi de la feuille de liaison dans les délais règlementaires
La feuille de liaison est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le 28 novembre 2017, sous peine de sanction

- **Secteur 8 – groupe A**
Plateau du CO CLEON :
La commission constate l'absence de la fiche de licences du CMS OISSEL dans le dossier de liaison.
Inflige une amende de 7€ au CO CLEON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match

- **Secteur 8 – groupe C**
Plateau de l'AS BOUILLE MOULINEAUX :
La commission constate l'absence de la fiche de licences du GRAND QUEVILLY FC dans le dossier de liaison.
Inflige une amende de 7€ à l'AS BOUILLE MOULINEAUX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match
La commission inflige une amende de 30€ à l'AS BOUILLE MOULINEAUX pour envoi du dossier hors délai

- **Secteur 8 – groupe D**
Plateau du FC ROUEN :
L'équipe de l'ENT. GRAND QUEVILLY F.C./KURDISTAN était absente, la commission dit l'ENT. GRAND QUEVILLY F.C./KURDISTAN forfait sur le terrain.
Inflige une amende de 75€ à l'ENT. GRAND QUEVILLY F.C./KURDISTAN
L'équipe de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL était absente, la commission dit l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL forfait sur le terrain.
Inflige une amende de 75€ à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL

Plateau de l'O PAVILLY FEMININE :
L'équipe du GRAND QUEVILLY FC était absente, la commission dit le GRAND QUEVILLY FC forfait sur le terrain.
Inflige une amende de 75€ au GRAND QUEVILLY FC
La commission constate l'absence du score de la rencontre FC SAINT ETIENNE/AS MADRILLET CHT BLANC FEMININE sur la feuille de liaison.
Inflige une amende de 7€ à l'O PAVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match

Plateau du FC ROUEN :
La commission inflige une amende de 30€ au FC ROUEN pour envoi du dossier hors délai

- **Secteur 8 – groupe E**
Plateau du CO CLEON :
La commission constate le non envoi de la feuille de liaison dans les délais règlementaires
La feuille de liaison est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le 28 novembre 2017, sous peine de sanction



§§§

CONTROLE DES FEUILLES U9

JOURNEE DU 7 OCTOBRE 2017

- **Secteur 8**

Plateau du SC COURONNE :

La commission constate l'absence de la fiche de licences du GRAND QUEVILLY FC dans le dossier de liaison.

Inflige une amende de 7€ au SC COURONNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match

JOURNEE DU 14 OCTOBRE 2017

- **Secteur 6**

Plateau du FC VILLAGES PREAUX

L'équipe de l'ASL FERRIERES EN BRAY a prévenu, sous la forme réglementaire qu'elle serait absente, la commission dit l'ASL FERRIERES EN BRAY forfait déclaré.

Inflige une amende de 30€ à l'ASL FERRIERES EN BRAY

- **Secteur 8**

Plateau du FC REUNIONNAIS

L'équipe du ROUEN SAPINS GM FC a prévenu, sous la forme réglementaire qu'elle serait absente, la commission dit ROUEN SAPINS GM FC forfait déclaré.

Inflige une amende de 30€ à ROUEN SAPINS GM FC

§§§

CONTROLE DES FEUILLES U7

JOURNEE DU 7 OCTOBRE 2017

- **Secteur 6**

Plateau de l'AS BUCHY

L'équipe du VIEUX MANOIR FC était absente, la commission dit la VIEUX MANOIR FC forfait sur le terrain.

Inflige une amende de 30€ au VIEUX MANOIR FC

- **Secteur 8**

Plateau de l'O DARNETAL :

La commission constate l'absence d'une fiche de licences dans le dossier de liaison.

Inflige une amende de 7€ à l'O DARNETAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match

Plateau du F.C. BONSECOURS SAINT LEGER :



La commission constate l'absence d'une fiche de licences dans le dossier de liaison.

Inflige une amende de 7€ au F.C. BONSECOURS SAINT LEGER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match

Plateau du RC CAUDEBEC :

L'équipe du SAINT AUBIN FC était absente, la commission dit le SAINT AUBIN FC forfait sur le terrain.

Inflige une amende de 30€ au SAINT AUBIN FC

Plateau de l'AS MADRILLET CHT BLANC :

L'équipe de l'EA SAINT PIERRE était absente, la commission dit l'EA SAINT PIERRE forfait sur le terrain.

Inflige une amende de 30€ à l'EA SAINT PIERRE

Plateau de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL

La commission constate le non envoi de la feuille de liaison dans les délais règlementaires

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le 28 novembre 2017, sous peine de sanction

Plateau du GRAND QUEVILLY FC

La commission constate le non envoi de la feuille de liaison dans les délais règlementaires

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le 28 novembre 2017, sous peine de sanction

JOURNEE DU 14 OCTOBRE 2017

- Secteur 8

Plateau de l'O DARNETAL :

La commission constate l'absence d'une fiche de licences dans le dossier de liaison.

Inflige une amende de 7€ à l'O DARNETAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match

Plateau du FC SAINT ETIENNE :

L'équipe de l'EA SAINT PIERRE était absente, la commission dit l'EA SAINT PIERRE forfait sur le terrain.

Inflige une amende de 30€ à l'EA SAINT PIERRE

Plateau de l'US GRAMMONT

La commission constate le non envoi de la feuille de liaison dans les délais règlementaires

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le 28 novembre 2017, sous peine de sanction

Plateau de l'AS MADRILLET CHT BLANC

La commission constate le non envoi de la feuille de liaison dans les délais règlementaires

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le 28 novembre 2017, sous peine de sanction

§§§



RAPPEL

La commission rappelle que les dossiers doivent comprendre :

- 1- Feuille de liaison
- 2- Feuille de composition de toutes les équipes avec les N° de licence

L'absence d'un de ces documents entrainera une amende au club recevant pour dossier incomplet

Elle rappelle également, qu'en application des règlements généraux de la LFN, toute licence manquante se verra pénalisée d'une amende de 5€, à compter du 1^{er} novembre 2018

§§§

Prochaine réunion restreinte le mardi 28 novembre 2017 à 14h30

Le Président de la Commission
Michel LECONTE

Le secrétaire de la commission
Jean-François DEPARIS